

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 12 février 2016	N° 2016-82

Convocation du 5 février 2016

Aujourd'hui vendredi 12 février 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Pierre LOTHaire, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOUE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Jean-Pierre GUYOMARCh à Mme Brigitte COLLET
M. Patrick PUJOL à M. Alain TURBY
M. Jean TOUZEAU à M. Alain DAVID
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Gérard DUBOS
M. Michel HERITIE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Michel VERNEJOUL
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Conchita LACUEY à Mme Marie RECALDE
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Michel POIGNONEC à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 10h10
M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE jusqu'à 12h15
M. Patrick BOBET à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 12h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h45
M. Max COLES à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 11h40
M. Kévin SUBRENAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h40
M. Jean-Pierre TURON à M. Vincent FELTESSE jusqu'à 10h45
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h10
Mme Solène CHAZAL à Mme Marie-Hélène VILLANOUE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 12h15
M. Jacques GUICHOUX à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à partir de 12h25
Mme Martine JARDINÉ à M. Arnaud DELLU à partir de 10h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 11h20
M. Benoît RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL jusqu'à 10h35
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à Mme Brigitte TERRAZA jusqu'à 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h10

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 février 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2016-82

FLOIRAC - Ensemble immobilier non bâti sis 148 quai de la Souys - Acquisition - Autorisation - Décision

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du protocole de coordination de politiques publiques foncières du 23 février 2012 liant notre établissement public à l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) il a été notamment stipulé que celui-ci puisse acquérir des biens immobiliers par exercice de son droit de préemption dans la zone d'aménagement différé Euratlantique (ZAD) et ce, pour le compte de notre administration au titre des projets ressortissant à ses compétences (article V du protocole).

C'est ainsi que l'EPABE, à notre demande, s'est porté acquéreur des deux propriétés ci-dessous désignées :

A Floirac, quai de la Souys :

1 – parcelle AX 112, d'une contenance de 8 063 m², moyennant le prix de 1 110 550 euros (acte des 24/25 juillet 2012),

2 – parcelles AX 63-68-70-111-113, d'une contenance totale de 8 978 m², moyennant le prix de 1 149 000 € (acte du 21 mai 2012).

Le coût total d'acquisition de ces deux propriétés est de 2 259 550 €.

Bordeaux Métropole se doit aujourd'hui de procéder à l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles, à l'état de terrain nu, en vue de leur affectation prochaine au projet d'extension de la ZAC des quais à Floirac.

En application du protocole foncier susvisé l'acquisition de ces biens doit s'opérer à leur coût de revient, égal aux prix d'achat précités, à majorer de l'ensemble des frais exposés par l'EPABE pour l'acquisition et la gestion de ces biens durant la période de portage foncier (frais d'acquisition – frais de procédure de préemption – taxes foncières – frais de démolition...)

Le montant de l'acquisition de ces terrains s'établi en définitive à 2 702 102,10 euros détaillé comme suit :

Nature de la dépense	Montant HT de l'acquisition par	Frais de portage par l'EPABE	Montant TVA	Montant TTC de l'acquisition par
----------------------	---------------------------------	------------------------------	-------------	----------------------------------

	l'EPABE			Bordeaux Métropole
Acquisition de la parcelle AX 112	1 110 550 €	165 246,08 €	255 159,22 € (TVA à 20 % sur prix total)	1 530 955,30 €
Acquisition des parcelles AX 63, 68, 70, 111 et 113	1 149 000 €	18 752,65 €	3 394,15 € (TVA sur marge à 20%)	1 171 146,80 €
TOTAL	1 259 550 €	183 998,73 €	258 553,37 €	2 702 102,10 €

Les modalités de cette acquisition ont été validées dans le principe par France Domaine, aux termes de son avis

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2011/0840 du 25 novembre 2014,

VU le protocole de coordination des politiques publiques foncières dans l'opération Euratlantique, signé le 22 février 2012,

VU l'avis de France Domaine 2015-167V3121 en date du 4 décembre 2015.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'IL convient, en application des engagements conventionnels figurant dans le protocole foncier nous liant à l'établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique de procéder à l'acquisition des parcelles de terrain nu cadastrées AX 112-63-68-70-111-113 sises quai de la Souys à Floirac, en vue de les affecter à l'opération d'extension de la ZAC des quais.

DECIDE

Article 1 : d'acquérir de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique les parcelles de terrain nu libres de toute espèce d'occupation sises quai de la Souys à Floirac, cadastrées AX 112-63-68-70-111 et 113 le tout d'une contenance cadastrale totale de 17 041 m² environ le prix total de 2 702 102,10 euros dont 258 553,37 euros de TVA ci-dessus précisé.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours (budget annexe : 84 – chapitre 011 article 6015).

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition et tous autres documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 février 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE :
24 FÉVRIER 2016

PUBLIÉ LE :
24 FÉVRIER 2016

Pour expédition conforme,
le Vice-président,

Monsieur Jacques MANGON